

Document d'action de fonds fiduciaire de l'UE

1. IDENTIFICATION

Intitulé/Numéro	Projet de désenclavement des Régions en République centrafricaine		
Coût total	Coût total estimé: 7 millions d'euros Montant total provenant du Fonds fiduciaire:100%		
Méthode d'assistance/Modalités de mise en œuvre	Gestion indirecte / PAGoDA Gestion directe/ Services		
Code CAD	730	Secteur	Aide à la reconstruction et à la réhabilitation

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Contexte

Entre 2012 et 2013, la République centrafricaine a connu une crise humanitaire sans précédent, causant la mort de milliers de personnes et forçant de nombreux déplacements de population. A ce jour, ce pays de 4,6 millions d'habitants secoué par diverses crises politico-militaires depuis son indépendance en 1960 peine à être stabilisé.

La prise du pouvoir par la coalition rebelle Seleka, en mars 2013, et l'émergence, en réaction, du mouvement anti-balaka, se sont accompagnées d'une grave dégradation des conditions sécuritaires et humanitaires et d'une désorganisation profonde de l'économie nationale (agriculture vivrière, bois, or, diamant...). Depuis décembre 2013, plus de 400 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays et vivent dans des conditions précaires. Plus de 450 000 Centrafricains sont réfugiés dans les pays voisins (Tchad, Cameroun, RDC). L'importante porosité des frontières étatiques facilite en outre la circulation de marchandises, de personnes et d'armes entre les États, accentuant également la déstabilisation de la région.

La situation économique en République centrafricaine, déjà précaire avant la crise, a d'autant plus subi le contrecoup des violences. La RCA figure parmi les plus pauvres des pays les moins avancés. Son classement en termes d'indice de développement humain du PNUD est très faible (186^e sur 186 en 2016). 76% de la population souffre de pauvreté multidimensionnelle. La balance extérieure est très lourdement négative (-24% du PIB en 2014). Le PIB par habitant n'est que de 335 USD en 2013. Les 10% de la population centrafricaine ayant les plus hauts revenus détiennent 60% du revenu national.

Le Forum de Bangui, qui s'est achevé en mai 2015, a constitué une étape importante de la phase de transition en RCA. Les conclusions du Forum ont notamment porté sur le calendrier électoral et l'amorce du processus de réconciliation entre les parties belligérantes avant d'engager le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR).

Le référendum constitutionnel en décembre 2015, l'élection du Président Faustin Archange Touadéra en février 2016, la tenue des élections législatives et l'installation de la nouvelle

Assemblée nationale ont marqué le retour à l'ordre constitutionnel en RCA après presque trois années de transition politique. Simplicie Mathieu Sarandji a été nommé Premier ministre, à la tête du Gouvernement formé le 11 avril 2016 et il reste Premier ministre suite au remaniement ministériel d'ouverture de septembre 2017.

Le retour à l'ordre constitutionnel et à la stabilité a été soutenu par la communauté internationale, et facilité par le déploiement de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA) composée d'environ 13 000 effectifs. L'Union européenne contribue à cet effort de stabilisation grâce à sa Mission de formation (EUTM) qui vise à renforcer les compétences des forces armées centrafricaines (FACA). Ces facteurs ont créé l'espoir que le pays puisse enfin rompre le cycle de fragilité et de crises qu'il connaît depuis son indépendance.

En mai 2016, l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies et le Groupe de la Banque Mondiale, à la demande du nouveau Gouvernement ont réalisé une "Evaluation des besoins pour le relèvement et la consolidation de la paix" afin de disposer d'un cadre partagé du contexte et des défis prioritaires que le pays doit relever pour s'inscrire dans une dynamique de relèvement socio-économique. Approuvé en novembre 2016 à Bruxelles, le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix 2017-2021 (RCPCA) a permis d'enclencher une forte mobilisation de la part des partenaires internationaux pour soutenir la mise en œuvre des actions envisagées autour de trois piliers stratégiques du RCPCA¹ avec des promesses de dons de plus de 2 milliards de dollars lors de la Conférence de Bruxelles de novembre 2016.

2.2. Contexte sectoriel: Politiques et défis

La faible densité de population (6 habitants au kilomètre carré) sur une superficie très vaste (623.000 km²) fait partie des innombrables contraintes au développement de la RCA.

Subissant déjà une situation géographique enclavée compromettant le développement de ses échanges commerciaux en général, la République centrafricaine ne bénéficie pas pour autant des échanges commerciaux avec ses nombreux pays frontaliers. Les flux commerciaux à l'ouest et au sud (RDC, Congo et Cameroun) sont en effet particulièrement dépendants des voies fluviale (l'Oubangui-Congo) et terrestres, souvent impraticables. D'autre part, l'absence d'infrastructures et de services adéquats mitigent fortement les échanges avec ses voisins au nord et à l'est (Tchad et Soudan).

L'enclavement extérieur du pays s'explique par l'éloignement des ports maritimes. Le plus proche, Douala au Cameroun, est situé à près de 1.500 km de Bangui par voie routière. Cet enclavement est exacerbé par de nombreux contrôles administratifs qui jalonnent le parcours, d'où le renchérissement des coûts de transports, posant ainsi la problématique de la recherche d'un système de transport efficace. L'enclavement intérieur quant à lui, est caractérisé par l'insuffisance et le mauvais état des infrastructures (routières, fluviales et aéroportuaires) inégalement réparties sur un territoire vaste avec une période de praticabilité relativement courte liée à la saison des pluies plus longue que la saison sèche. Cette situation constitue un handicap majeur pour la fluidité des échanges commerciaux intra et extra pays.

Par ailleurs, la sécurité sur l'ensemble du territoire est, et reste depuis la dernière crise, très volatile. Certains des axes d'accès en région sont incontrôlés par les autorités de l'Etat et en proie aux coupeurs de route.

De ce fait, la problématique du renforcement des infrastructures routières, fluviales et aériennes, ainsi que leur interconnexion frontalière, constitue un enjeu important et donc un axe majeur de la stratégie du gouvernement. La réduction des délais de transport, des coûts de fret, de l'énergie et

¹ Pilier 1: Soutenir la Paix, la Sécurité et la Réconciliation; Pilier 2: Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population; Pilier 3: Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs.

des télécommunications devrait jouer un rôle primordial dans l'expansion économique, favoriser la compétitivité et l'intégration des marchés de la sous-région. Ce renforcement vise également à rétablir la présence de l'Etat sur l'ensemble du territoire et à rétablir la sécurité intérieure. La réalisation des infrastructures de transport tant en quantité suffisante qu'en qualité aura sans doute d'importants impacts positifs sur la réduction de la pauvreté des ménages.

Au sein du troisième pilier du RCPCA "Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs", le deuxième objectif spécifique vise à "Réhabiliter et construire les infrastructures: les réseaux de transport, d'électricité et de communication". Les réhabilitations d'infrastructures sont jugées nécessaires notamment pour désenclaver certaines régions, contribuer au redéploiement de l'Etat, faciliter la fourniture des services de base et l'écoulement de la production agricole. Les réhabilitations devraient contribuer à atténuer les déséquilibres régionaux, de sorte que les routes vers les régions de l'est et du nord-est devraient être prioritaires dans la mesure du possible. Les méthodes à haute intensité de main d'œuvre afin d'ouvrir des possibilités d'emploi à court terme sont privilégiées.

2.3. Résumé de l'action

Cette action a pour but de permettre le désenclavement de certaines régions centrafricaines, y compris des quartiers de la capitale Bangui, présentant des axes stratégiques, afin d'y améliorer la circulation des biens et des personnes, de renforcer la sécurité et la cohésion sociale, de faciliter le redéploiement des fonctionnaires et agents de l'Etat et de redynamiser le secteur économique.

Pour ce faire, la stratégie de désenclavement des régions portera prioritairement sur la mise en place d'infrastructures et d'équipements, en particulier pour agir sur les axes routiers via l'installation de ponts métalliques mis à disposition gratuitement par la France en remplacement de bacs et ponts vétustes.

L'aménagement des axes routiers par des ponts métalliques serait un moyen flexible et rapide de répondre aux besoins de remplacement de bacs et ponts vétustes.

Des études de faisabilité et cartographies ont déjà été menées par la Direction générale des travaux publics et de l'équipement de l'administration centrafricaine afin de recenser les zones géographiques où les besoins en accès sont nécessaires. Néanmoins, une liste définitive des ouvrages prioritaires ne pourra être figée qu'à l'issue d'une phase initiale permettant d'analyser la faisabilité aux endroits pré-identifiés.

La France, via le Centre national des ponts de secours (CNPS) serait en mesure de céder à titre gratuit des ponts Bailey ainsi que d'autres types de ponts qui pourraient être en adéquation avec les besoins identifiés, comme par exemple des viaducs métalliques démontables (VMD). La cession pourrait s'envisager en deux temps avec des volumes restant à définir en fonction des besoins/possibilités, mais concernera au moins 300 mètres de ponts.

Sur financement du Fonds Bêkou, Expertise France pourrait se charger de la mise en œuvre, à savoir 1) la préparation et l'acheminement, 2) l'encadrement de la réception par les autorités centrafricaines, 3) la mise en œuvre des chantiers supervisés par le CNPS avec l'appui d'entreprises locales de BTP et en partenariat avec l'Office national des matériels (ONM) et 4) l'élaboration et la mise en œuvre avec l'appui de techniciens du CNPS d'un plan de formation et de renforcement de capacités des acteurs de la Direction générale des travaux publics et équipements, de leurs services déconcentrés en région ainsi que des Comités villageois de développement (CVD), responsables des ouvrages d'art actuellement.

La stratégie opérationnelle prendra en compte les fractures sociales existantes, y compris au niveau communautaire, pour prévenir les risques de possibles conflits qui pourraient être provoqués par des actions d'assistance extérieure. Toutes les activités prévues devront répondre au principe du « do no harm ».

2.4. Enseignements tirés

Des ponts Bailey ont été montés par les militaires français de la Force Sangaris en 2015, à Bangui et certaines pièces de maintenance et matériels ont été stockées au sein du Ministère des Travaux publics et de l'Entretien routier.

La Force Sangaris a en effet installé, à Bangui, deux ponts métalliques en 2015 sur deux axes majeurs pour la circulation des biens et des personnes dans la ville. Depuis leur installation, les autorités centrafricaines, accompagnées par la Force et de manière autonome depuis un an, se sont approprié la gestion de ces ponts qui sont toujours en fonction. Le pont dans le 6^e arrondissement est devenu vital pour la circulation à l'intérieur de l'arrondissement et entre Bangui et la Lobaye. Leur entretien est régulièrement assuré par la direction de l'entretien des ouvrages d'art du ministère des Travaux publics et de l'entretien routier.

Du personnel a également été formé à la maintenance de ce type de ponts. C'est pourquoi le projet s'appuiera sur les expériences déjà conduites par le passé et sur ce capital humain déjà formé. Un état des lieux des équipements et des ressources humaines sera développé en phase de diagnostic afin de capitaliser sur cette expérience passée.

2.5. Actions complémentaires

L'action sera complémentaire à de nombreuses actions en cours, et notamment les projets sur financement Bêkou suivants:

- "Programme de relance économique et d'autonomisation des acteurs économiques centrafricains" (11 millions d'euros, comité de gestion: 27/03/2015) qui a pour objectif de contribuer à la relance économique de la RCA par l'autonomisation des acteurs économiques affectés par la crise et l'augmentation de leurs capacités de résilience.
- "Projet de "Sécurité alimentaire et nutritionnelle" (10 millions d'euros, comité de gestion: 18/12/2014) qui a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers un appui à la relance de la production alimentaire, de la gestion des enjeux intercommunautaires et du renforcement des capacités institutionnelles.
- "Programme de résilience rurale et création d'emplois" (18 millions d'euros, comité de gestion: 6/12/2017) qui a pour objectif de promouvoir une dynamique de croissance durable et de création d'emplois dans les secteurs agropastoraux productifs en RCA en renforçant l'agriculture de subsistance et la redynamisation du secteur agropastoral, améliorant la productivité agricole et pastorale et en développant les filières de production/chaînes de valeur les plus prometteuses en matière d'emploi des jeunes, en fonction du contexte local.
- "Programme de promotion de la cohésion sociale, du dialogue et de la réconciliation dans la société centrafricaine" (18 millions d'euros, comité de gestion: 18/11/2015) dont le projet de redéploiement des services déconcentrés, de renforcement de la cohésion sociale et de relance socio-économique. L'objectif de ce projet est de favoriser la stabilisation et le relèvement précoce de la société centrafricaine en renforçant les capacités locales et le dialogue à court et moyen termes. Il vise, sur 2 régions (Région n°2 à Berberati et région n°5 à Bria), à appuyer le redéploiement des autorités locales, le renforcement de la concertation, de la justice et des médias locaux, ainsi que la relance socio-économique, dans une approche transversale et participative.

Elle sera également complémentaire au projet "Pôles de développement" mis en œuvre sur le 10^e Fonds européen de développement qui vise notamment à réhabiliter les services publics de base dans les pôles de développement et à accompagner la restauration de l'Etat et le redéploiement des services publics à l'intérieur du pays.

A plusieurs égards, les activités menées dans le cadre de ce projet de désenclavement pourraient être complémentaires avec celles déjà entreprises dans le cadre des projets mentionnés ci-dessus. En effet, la construction de certains ponts sur des axes stratégiques favorise la libre circulation des personnes et des biens, contribue à la relance économique (en facilitant l'acheminement de productions agricoles qui sont actuellement perdues faute de voies d'acheminement vers les grandes villes ou du fait de coûts de transport trop élevés), favorise le redéploiement des services déconcentrés de l'Etat (dont les fonctionnaires vont pouvoir circuler dans des zones où ils ne vont plus) mais aussi renforce la sécurité et la cohésion sociale au sein des territoires (en reliant les communautés entre elles).

2.6. Coordination des donateurs

Il est nécessaire de maintenir une coordination permanente avec les partenaires au développement actifs en RCA durant la conduite du projet. Cela permettrait notamment d'assurer une parfaite synergie et complémentarité avec les activités déjà menées, en région notamment.

Dans le cadre du RCPCA, la coordination technique au niveau de chaque pilier est en phase de mise en œuvre. Sous le pilier 3 du RCPCA, le groupe de coordination sectorielle "routes et transports" est en cours de formation avec une coordination assurée par le ministère de l'Équipement et la Banque mondiale.

La gouvernance du projet devra inclure les autorités centrafricaines disposant d'une vision d'ensemble des actions des PTF et d'une capacité à lier l'action avec les autres activités en cours. Il devra également travailler en synergie et partenariat avec la Délégation de l'Union européenne, la Banque mondiale, l'Agence française de développement (AFD), le Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) qui mènent des projets de construction et de réhabilitation d'infrastructures dans le pays.

3. DESCRIPTION DETAILLEE

3.1. Objectifs

L'objectif général de l'action est de désenclaver les régions centrafricaines et promouvoir leur développement socio-économique.

L'objectif spécifique est le suivant: La qualité de circulation des convois de transport de marchandises et la libre circulation des biens et des personnes sur plusieurs axes stratégiques du pays est assurée.

3.2. Produits escomptés et principales activités

3.2.1. Produits

P.1. La fluidité de circulation des biens, marchandises et des personnes est assurée.

P.2. Les délais d'attente lors de la traversée des rivières ainsi que les coûts et les temps de parcours sont réduits.

P.3. Les capacités des personnels de la Direction générale des travaux publics du Ministère des Travaux publics et de l'Entretien routier ainsi que leurs services déconcentrés en région (directions régionales) sont renforcées sur le plan technique.

P.4. Les Comités villageois de développement sont renforcés et participent à l'entretien des ouvrages.

3.2.2. Activités

Phase initiale de diagnostic (4 à 6 mois):

- Mise en place du comité de pilotage;
- Evaluation sur le terrain des besoins exacts en travaux d'aménagements et en matériels pour la réalisation des ponts;
- Evaluation de l'impact social dans le cas de remplacement de bacs par des ponts et propositions de solutions;
- Conduite d'une analyse conflit permettant d'établir un diagnostic exhaustif se basant sur les éléments suivants: causes, acteurs, dynamiques, opportunités;
- Etude des sols pour la faisabilité des ouvrages;
- Liste des ouvrages à installer décidée par le comité de pilotage*;
- Conditionnement par le CNPS du matériel cédé par la France;
- Recrutement du personnel local;
- Appels d'offres pour les travaux d'aménagements qui devront être réalisés;
- Acheminement du matériel cédé par la France.

* Les critères suivants devront être pris en compte dans le choix de la liste finale des ouvrages à installer:

- leur potentiel économique
- leur contribution au développement rural (lien avec le programme résilience rurale et création d'emplois)
- l'atténuation des déséquilibres régionaux
- l'analyse conflit. Le ciblage des zones d'intervention prendra en compte les fractures sociales existantes, y compris au niveau communautaire, pour prévenir les risques de possibles conflits qui pourraient être provoqués par des actions d'assistance extérieure (et notamment les possibles conflits éleveurs / agriculteurs). Toutes les activités prévues devront répondre au principe du « do no harm ».
- l'impact social
- l'impact environnemental
- la facilité d'installation.

Phase de mise en œuvre:

- Réception par les parties centrafricaines;
- Acheminement en province;

- Aménagement des berges et rénovation des voies d'accès aux futurs ponts par une entreprise locale de BTP qui sera identifiée dès la phase de diagnostic;
- Mise en œuvre des ouvrages en partenariat avec l'ONM et en supervision par le CNPS. Une approche THIMO/chantier école, où l'ACFPE pourrait être mise à contribution, sera privilégiée quand cela sera possible, et notamment dans l'ensemble des chantiers de préparation des terrains (aménagement des berges, curage en vue de la préparation des voies d'accès...);
- Sessions de formation et renforcement de capacités sur la maintenance. Les Directions régionales des Travaux publics et de l'Entretien routier seraient les bénéficiaires de ces formations. A défaut, les Comités villageois de développement, composés des autorités villageoises traditionnelles et qui ont déjà en charge la prise de décision quant à ce qui a trait aux plans de développement locaux et qui s'occupent de l'entretien des bacs dans certaines régions, seront les acteurs qui seront appuyés et formés;
- Camion atelier pour assurer les formations en maintenance;
- Volet social: Mesures d'accompagnement en matière de sensibilisation aux MST et autres types d'exploitation (femmes, mineurs), de sécurité routière; mesures pour mitiger l'impact sanitaire, social et économique de la création de telles infrastructures sur un territoire donné (sensibilisation aux droits humains et droits économiques, sociaux et culturels)
- Médiation/sensibilisation à la prévention et gestion pacifique de conflits.

3.3. Risques et hypothèses

Catégorie	Descriptif	Stratégie de mitigation
Instabilité politique, risques sécuritaires	Les risques sécuritaires sont particulièrement élevés en RCA et dans la région.	<ul style="list-style-type: none"> - Un lien avec les forces de sécurité et la MINUSCA sera maintenu durant la mise en œuvre du projet pour mieux suivre la situation sécuritaire. - Le partenaire de mise en œuvre doit mettre en place des procédures, outils et pratiques limitant les risques sécuritaires pour leurs personnel et biens. - Possibilité, en accord avec le Fonds Békou, de suspendre ou réorienter tout ou partie du projet, si la situation l'exige.
Risques logistiques	Les difficultés d'accès aux zones d'intervention (pour raisons de sécurité, état des routes, saison des pluies, intempéries) compromettent l'acheminement des ponts et le déploiement du projet / occasionnent des délais.	<ul style="list-style-type: none"> - Appui et accords avec la MINUSCA et UNHAS pour accéder aux zones d'intervention. - Travail en coordination étroite avec les autorités qui peuvent orienter les équipes sur les meilleurs itinéraires possibles. - Moyens spécifiques dédiés aux dispositifs de sécurité pour le déplacement des personnels et des

	Des difficultés peuvent être rencontrées pour ce qui concerne le transport et/ou les formalités douanières pour les équipements commandés en (approvisionnement en termes de matériaux de construction, acheminement des ponts...)	<p>équipements, ainsi que le bon déroulement des chantiers de construction</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des moyens financiers et logistiques sont prévus dans le cadre du projet afin d'assurer les déplacements des équipes, leur sécurité, le transport des biens et équipements. - Un calendrier de mise en œuvre des activités détaillé devra prendre en compte les difficultés d'accès sur certaines zones, notamment au regard de l'état des infrastructures en saison des pluies, les délais de transport des équipements, le temps relativement long pour les formalités douanières. - Une modification du calendrier de mise en œuvre pourrait éventuellement être demandée en fonction des obstacles rencontrés.
Risques sociaux	Le schéma actuel avec les bacs de passage permet le développement d'une activité économique informelle autour de celui-ci (personnels qui gèrent la maintenance des bacs, qui gèrent les traversées ou même encore les piroguiers qui proposent leurs services pour le transport des personnes et des biens d'une rive à l'autre). Avec la construction de ponts, cette économie informelle risque de s'affaiblir voir de disparaître. <ul style="list-style-type: none"> - Des personnes déplacées apparaissent sur les sites de construction. 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer dans le projet une activité alternative en lien avec les nouvelles constructions permettant de palier cet impact négatif. - Impliquer pour cela les acteurs communautaires dans ce dispositif, et notamment, s'appuyer sur les Comités villageois de développement dans les prises de décision - Des mesures qui découlent d'une analyse conflit sont prévues (médiation/sensibilisation à la prévention et gestion pacifique de conflits)
Risques environnementaux	Les ponts se construisent sur des rivières où il peut y avoir de la faune et de la flore à respecter.	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir des mesures de protection pendant les travaux et pendant le fonctionnement de l'ouvrage. - Respect de la législation nationale. - Une Assistance Technique cible pourrait être nécessaire.
Risques dans l'utilisation par les usagers	Les ponts Bailey ont des limitations de vitesse, poids et mesures qui doivent être bien communiqués aux usagers.	<ul style="list-style-type: none"> - Une Assistance Technique cible pourrait être nécessaire.
Hypothèses		
- maintien global de la paix civile et de la sécurité et réduction progressive des forces		

- négatives sur l'ensemble du territoire national,
- poursuite et intensification du dialogue politique et technique avec les autorités,
 - mobilisation effective des promesses faites à Bruxelles par les partenaires extérieurs,
 - leadership du gouvernement centrafricain dans la mise en œuvre de son engagement pour la mise en œuvre du RCPCA, coordination des partenaires au développement et cohérence des interventions avec la stratégie nationale
 - déploiement et renforcement effectif des mesures d'accompagnement, assistances techniques, études et formulation d'outils adaptés au contexte centrafricain.

3.4. Questions transversales

Appui à l'approche du genre: Le projet veillera à développer une analyse genre qui permettra la remise en cause des processus qui différencient et hiérarchisent les individus en fonction de leur sexe. Il s'agira de mettre en place des outils qui donnent un diagnostic des relations de genre dans la société centrafricaine sous plusieurs aspects: sociaux, économiques, culturels, environnementaux et politiques. L'approche genre développée devra ainsi contribuer à promouvoir l'égalité des droits et le partage équitable des ressources et des responsabilités entre femmes et hommes grâce à la prise en compte de leurs rôles et de leurs besoins. Par exemple, le projet pourra développer des indicateurs spécifiques genrés pour les activités communautaires (sensibilisations, THIMO, activités alternatives proposées dans le volet social etc....).

Exclusion sociale: Toutes les activités prévues veilleront à contribuer à l'inclusion des groupes les plus vulnérables (déplacés, minorités ethniques).

Respect des normes environnementales: l'impact sur l'environnement sera également un des facteurs suivis lors de la mise en œuvre des ouvrages. L'importance du respect de l'environnement sera un sujet abordé avec toutes les communautés et les autorités lors des différentes phases du projet et des mesures de prévention et mitigation adéquates seront mises en œuvre. Par ailleurs, une assistance technique pourra être sollicitée dès la phase de diagnostic afin de dresser avec le CNPS une cartographie des risques environnementaux et un plan d'action à suivre lors de la mise en œuvre du projet.

3.5. Parties prenantes

Partenaires et bénéficiaires centrafricains:

- Présidence de la République
- Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération (Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED)
- Ministère des Travaux publics et de l'Entretien routier (Direction générale des Travaux publics, direction de l'entretien des ouvrages d'art et Directions régionales quand celle-ci existent)
- Ministère de l'Action humanitaire et de la Réconciliation nationale qui est en lien avec les Comités villageois de développement
- Ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et du Développement local
- Office national des matériels (ONM)
- Agence centrafricaine pour la formation professionnelle et l'emploi (ACFPE)
- Comités villageois de développement (CVD)

Partenaires internationaux

- Centre national des ponts de secours (CNPS) du Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) français
- Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense (DCSD) du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) français
- Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations unies en Centrafrique (MINUSCA) pour la synergie avec ce qui est déjà fait, la logistique et la sécurité (déplacement, acheminement et sur site)
- Cluster logistique, par le biais du Programme alimentaire mondial (PAM) pour la cartographie lors de la phase de diagnostic

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Convention de financement, le cas échéant

Pour mettre en œuvre cette action, il n'est pas envisagé de signer une convention de financement avec le pays partenaire. La République centrafricaine est membre observateur du Fonds fiduciaire Bêkou et sera associée à ce titre aux réflexions stratégiques permettant de soutenir le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix 2017-2021.

Une fois le contrat signé entre le Fonds Bêkou et Expertise France, une convention de financement entre Expertise France et la République Centrafricaine sera signée afin de couvrir les travaux engagés au cours de la phase 2.

4.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 3.2. seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 24 mois.

4.3. Modalités de mise en œuvre

Gestion indirecte avec une agence d'un État membre

La présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec Expertise France conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 FED applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) n° 323/2015]. Le choix de confier la mise en œuvre à cet organisme repose d'une part sur leur expertise en matière d'accompagnement des acteurs institutionnels dans l'élaboration de politiques publiques et dans le développement d'infrastructures durables et d'autre part leur capacité à assurer la mise en œuvre de l'intégralité de l'action depuis le don des ponts Bailey par le Centre National français des Ponts et Secours jusqu'à l'installation des ouvrages avec le renforcement de capacités et les mesures d'accompagnement idoines.

Il est prévu que la fiche d'action soit mise en œuvre à travers deux PAGoDA successifs avec Expertise France pour la phase 0 d'une part et les phases 1,2 et 3 de mise en œuvre d'autre part. Expertise France réalisera les tâches d'exécution budgétaire mentionnées au point 4.4.

En cas d'échec des négociations avec l'entité en charge susmentionnée, la présente action sera révisée et représentée au comité de gestion.

4.4. Modules et volets de la mise en œuvre

Méthodologie de mise en œuvre en phasage (voir pour plus de détails le point 3.2.2.):

- Phase 0 initiale de diagnostic (4 à 6 mois) permettant de cartographier de manière exhaustive les ouvrages prioritaires, de mener les études d'impact social et analyse conflit et de conduire des études de faisabilité complémentaires à celles déjà effectuées (étude des sols notamment avec un appui d'un cabinet spécialisé en génie civil ou CNPS).Expertise France

se réfère régulièrement au Fonds Bêkou et au comité de pilotage et transmet de manière régulière les informations recueillies qui visent à informer la décision sur la liste des ponts prioritaires, et notamment les informations en lien avec les critères du choix mentionnés ci-dessus. A l'issue de cette phase de diagnostic, une liste de ponts prioritaires sera définitivement arrêtée au sein du comité de pilotage. En parallèle, préparation par la France du matériel avant envoi, premiers acheminements du matériel vers la RCA et installation des premiers ponts, notamment ceux à Bangui ou proche Bangui.

- Phase 1 de mise en œuvre: Réception par les parties centrafricaines, puis acheminement en province
- Phase 2 de mise en œuvre: mise en œuvre des ouvrages par l'ONM avec accompagnement CNPS et entreprise locale de BTP.
- Phase 3 de mise en œuvre: formation et renforcement de capacités sur la maintenance. Plan social pour les riverains des bacs dont l'activité économique aura été modifiée par la mise en place de ponts.

4.5. Budget indicatif

	Contribution de l'UE (montant en EUR)
PAGoDA avec Expertise France couvrant la phase 0	2 500 000
PAGoDA avec Expertise France pour les phases de mise en œuvre	4 300 000
Évaluation, Audit	200 000
Total	7 000 000

La mise à disposition gratuite par la France des ponts est également à souligner.

N.B.: Les fonds pour la communication et la visibilité seront inclus dans les contrats. Le partenaire de mise en œuvre soumettra un plan de communication et de visibilité budgétisé.

4.6. Structure organisationnelle et responsabilités

Le maître d'ouvrage est le Ministère des Travaux publics et de l'Entretien routier.

Un comité de pilotage est constitué pour approuver l'orientation générale et la ligne d'action du projet et en assurer sa supervision. Ce comité est impliqué à toutes les étapes du processus, en particulier sur le choix des sites prioritaires et sera partie prenante de la réception finale des ouvrages. Il se réunit au moins de façon semestrielle et de façon plus rapprochée lors de la phase de diagnostic. Il réunit les acteurs institutionnels centrafricains et internationaux sur les enjeux de cohésion sociale, sécurité, redéploiement des services déconcentrés et développement local sous la présidence d'une personne/institution désignée par la Présidence de la République. Le Fonds Bêkou sera membre du Comité de pilotage.

4.7. Suivi des résultats et rapports

Les progrès de l'action seront suivis par les différentes parties prenantes:

- Les acteurs directement responsables de la mise en œuvre, de la collecte des données et du suivi des activités;
- Le point focal du Fonds Bêkou à la Délégation de l'Union européenne via des réunions périodiques organisées à Bangui avec les acteurs de mise en œuvre des projets;
- Les responsables des services décentralisés en charge de la promotion du secteur agro-pastoral au niveau local (préfecture, sous-préfecture);
- Les cadres des ministères compétents via des missions de suivi sur le terrain;
- Des contractants externes sur demande du Fonds Bêkou.

Le partenaire de mise en œuvre établit un cadre logique complet, lequel est validé par le Fonds Bêkou et fait partie des obligations contractuelles. Le partenaire de mise en œuvre devra inclure dans sa proposition de projet les moyens alloués au suivi de l'action. Une surveillance continue sera nécessaire, sous la responsabilité du partenaire de mise en œuvre. Les niveaux de référence (*baselines*) seront prérequis pour toute activité dans le cadre logique des projets. Le partenaire devra fournir les données de manière régulière et assurer leur qualité.

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer des visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

"Results-Oriented Monitoring" (ROM)

Sur base annuelle, la Direction générale Coopération International et Développement (DG DEVCO) prépare un programme de travail qui inclut la liste des projets à monitorer dans les pays d'intervention identifiés par les gestionnaires des projets.

Les projets financés dans le cadre de cette fiche d'action feront partie de cet exercice initié par la Direction générale. Chaque projet financé par le Fonds Bêkou est ainsi soumis à au moins une mission ROM au cours de sa période de mise en œuvre.

Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Indicateurs

Le suivi du projet est entre autre assuré par la collecte, le traitement et l'analyse systématiques d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Les indicateurs sont désagrégés par sexe, catégorie d'âge et district administratif, si approprié. Tous les indicateurs devront répondre aux standards SMART.

A titre indicatif, les indicateurs suivants seront mesurés:

- nombre de ponts installés

- temps de parcours
- volume du trafic
- prix des denrées alimentaires sur les marchés

Par ailleurs, une ligne RH sera spécifiquement prévue dans le budget pour le monitoring, suivi et évaluation du projet pour suivre de manière très précise l'ensemble des indicateurs qui seront définis dans le cadre logique.

4.8. Évaluation et Audit

Eu égard à l'importance de l'action, il sera procédé à une évaluation de la présente action ou ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants / commandés par la Commission.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins deux semaines avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

4.9. Communication et visibilité

Une bonne communication et visibilité des activités menées par le Fonds Békou en RCA, auprès des bénéficiaires, et plus généralement de la population centrafricaine, mais également auprès des citoyens européens est essentielle. La communication et la visibilité du Fonds constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par cet instrument.

Des mesures de communication et de visibilité sont à prévoir avant le début de la mise en œuvre des activités financées par le Fonds et seront élaborées sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de communication et visibilité devront être rapportés périodiquement.

Ces mesures seront mises en œuvre a) par le partenaire de mise en œuvre, et/ou b) par le pays partenaire et/ou c) par le Fonds. Des obligations adaptées seront prévues dans les contrats de mise en œuvre.

Le plan de communication et de visibilité de l'action, ainsi que les obligations contractuelles nécessaires et les spécifications pour les articles de visibilité, seront établis sur la base des documents de référence suivants:

- Manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne;
- Indications concernant la visibilité Fonds Békou.

Une communication transparente est également assurée via le Groupe Public du Fonds Fiduciaire Békou sur le site web de la Commission européenne (<http://capacity4dev.ec.europa.eu/trust-fund-bekou/>) et son blog lequel est alimenté par les partenaires du Fonds.